



100%
TRI

#03
JUILLET 2021

La lettre du tri de la **codecom Côtes de Meuse/Woëvre**

Mieux comprendre le tri ! Et son impact sur la redevance

Lors de votre prochaine facture du 2^e semestre, vous pourrez constater une augmentation de la redevance des ordures ménagères. Deux facteurs ont obligé la codecom à procéder à cette réévaluation.

Le premier est indépendant de notre volonté et concerne la hausse des coûts de nos prestataires (à lire plus en détails dans ce numéro).

Baisse des subventions due à la mauvaise qualité du tri sur notre territoire.

Le second, en revanche, est de notre responsabilité collective : il s'agit de la baisse de nos subventions due à la mauvaise qualité du tri sur notre territoire. À travers ce numéro de 100% Tri, nous espérons donc vous inciter à plus et à mieux trier vos déchets, de manière à limiter les coûts de redevance dans les années qui viennent.

Bonne lecture.
Lionel Plantegenet, *vice-président en charge des Ordures ménagères*

100 % TRI, #03 _ Juillet 2021.

Directeur de la publication _ Sylvain Denoyelle. Comité de rédaction _ Lionel Plantegenet, Hélène Leclère. Conception éditoriale, rédaction, coordination _ Verbæ.

Création graphique et mise en page _ Isabelle Bomey.

Illustration _ Freepik. Crédits photographiques _ Yann Brand, AdobeStock.

Impression _ Imprimerie Moderne, Pont-à-Mousson. Imprimé sur papier recyclé, 140 g.

Comment fonctionne le centre d'enfouissement de déchets de Pagny-sur-Meuse ?



Ouvert en 1977, ce centre d'enfouissement reçoit quotidiennement tous nos déchets ménagers (sacs noirs). Ce sont à peu près 300 tonnes de déchets que l'on y enterre chaque jour, mais selon des procédures très strictes en matière d'environnement.

80 000 tonnes par an ! C'est la quantité annuelle de déchets à ne pas dépasser pour ce site certifié norme ISO 14001. Il reçoit quotidiennement les ordures ménagères, résidus de broyage, déchets d'activité économique, encombrants, provenant de Meuse, Meurthe-et-Moselle, Haute-Marne et Vosges.

Parmi elles, ce sont quelque 1 600 tonnes de déchets qui proviennent chaque année de notre communauté de communes. Ce qui impressionne sur le site, ce sont les 30 hectares, l'équivalent de onze terrains de foot, qu'occupent les subdivisions déjà remplies par nos déchets, sur une hauteur de 20 mètres, l'équivalent d'un immeuble de six étages.

Aurélien Petit, Responsable zone activité stockage et valorisation de la Champagne Ardenne, Meuse et Moselle, nous fait découvrir.



1 Entrée et déchargement d'ordures ménagères

Le camion rempli des déchets ramassés le matin même est pesé, puis il benne tout son contenu dans une dépression à ciel ouvert, dans laquelle vont s'accumuler jusqu'à 20 mètres de déchets.



2 Décharge du « tout-venant » déchetterie

Les déchets « tout-venant » de notre déchetterie sont eux aussi bennés au même endroit.



3 Nivellement

Un premier engin chenillé répartit les déchets bennés au fur et à mesure sur toute la subdivision.



4 Compactage

Un engin aux roues métalliques immenses appelé « pieds de mouton », tasse les déchets pour les compacter et éviter ainsi que les plus légers d'entre eux ne s'envolent.



5 Couverture de la subdivision

Une fois la subdivision remplie (l'équivalent de plusieurs années d'enfouissement), celle-ci est refermée de sorte que le contenu soit hermétiquement stocké.



6 Étanchéification

Les déchets sont en effet recouverts par une multicouche : 50 cm de matériaux étanches, une géomembrane de 1.5 mm, une géosynthétique de drainage, 80 centimètres de terre végétalisée à la surface avec des semences locales.



7 Traitement des eaux

Grâce au réseau de drains dont est équipée chaque subdivision, les eaux injectées pour accélérer la fermentation des déchets sont récupérées dans un bassin de 800 mètres cubes avant d'être traitées.



8 Traitement du biogaz

Par le réseau de drains installé au sommet des subdivisions, le gaz issu de la fermentation est acheminé vers une unité de traitement et de valorisation qui brûle le biogaz.



9 Fermeture du site

Ce site qui occupe 44 hectares sera fermé d'ici 2 ans, parce que totalement rempli, avec l'interdiction d'y construire et d'y cultiver. L'exploitation étudie néanmoins la possibilité de reconverter le site en une centrale photovoltaïque après fermeture.



Nathalie Janvier offre une seconde chance aux vêtements

La boutique Nath Création Couture a ouvert ses portes en octobre 2017 à Vigneulles-lès-Hattonchâtel. En vendant à petits prix des vêtements et articles d'occasion, la friperie évite qu'ils finissent à la poubelle, tout en les rendant accessibles à tous.

Rencontre avec sa créatrice, Nathalie Janvier.

Quand on lui demande comment lui est venue l'idée d'ouvrir une boutique de couture et de vente de vêtements d'occasion, Nathalie Janvier vous répond dans un sourire : « *J'en ai rêvé !* ». Petit retour en arrière : suite à des problèmes de santé qui l'obligent à changer de métier, la Vigneulloise entame il y a quelques années une reconversion et se forme en couture. Puis elle crée, début 2017, son activité de couturière chez elle. Hélas ! les clients ne se bousculent pas... « *Trois mois passent comme ça et un jour, j'ai fait un rêve qui me disait d'ouvrir un magasin. J'ai aussitôt été voir le maire et contacté le propriétaire de ce local commercial, qui était à louer* », se souvient Nathalie. Quelques mois plus tard, Nath Création Couture ouvrait ses portes et les premiers clients arrivaient. Le principe de la boutique repose sur la récupération gratuite de vêtements d'occasion, neufs ou abîmés, que la couturière répare ou améliore si besoin, avant de les remettre en vente. « *Cette idée vient de deux expériences que j'ai vécues, l'une à l'association Troc'Idées à Thiaucourt et l'autre au sein de la structure Verdun Chantiers. En recyclant les vêtements qui ne sont*

plus portés, on évite qu'ils finissent à la poubelle et deviennent des déchets et on offre la possibilité à d'autres de les porter et de s'habiller à petits prix ». Au gré des rayons, chacun peut en effet trouver son bonheur parmi une multitude d'articles en excellent état allant de 1 à 5 €, et jusqu'à 20 € pour les vêtements de marque. On peut aussi

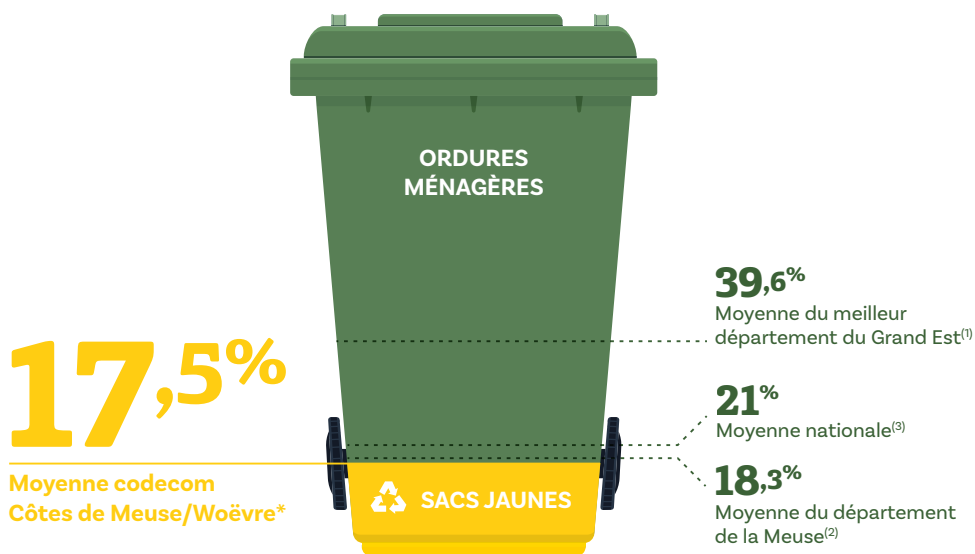
« *L'idée est que ça ne parte pas à la poubelle et serve à d'autres* ».

se fournir en chaussures, sacs à main, ceintures, bijoux fantaisie et autres accessoires de mode. Ou même acheter des jouets pour enfants ou du matériel de puériculture. Et bien entendu, si vous ne voulez pas vous en séparer, vous pouvez aussi faire réparer ou ajuster vos vêtements chez Nathalie Janvier, qui utilise au maximum des éléments de mercerie recyclés (boutons, fils, fermetures Éclair...), de façon à réduire les coûts. Bon à savoir !

Et nous, où en sommes-nous ?

Faire aussi bien que nos voisins : un geste à notre portée !

Seuls 17,5% de nos déchets ménagers sont triés pour recyclage (sacs jaunes) sur notre territoire des Côtes de Meuse/Woëvre. Nous trions presque aussi bien que la moyenne du département (18,3%) mais nettement moins que le meilleur département du Grand Est (39,6%). Nos marges de progression sont réelles.



* Poids moyen par habitant pour l'année 2020. (1) Chiffre 2016 de l'ADEME pour le département du Haut-Rhin. (2) Chiffre 2016 de l'ADEME pour le département de la Meuse. (3) Chiffres 2017 de l'ADEME «Enquête collecte».

La redevance correspond à un service public

Tout le monde paye la redevance sur les ordures ménagères, car celle-ci correspond à un service public obligatoire, au même titre que l'éclairage public, le nettoyage des voiries, l'école ou la santé. La collecte et le traitement des ordures ménagères visent au maintien de la

salubrité publique en France, **tout habitant est donc soumis à son financement, sans exception. Cette redevance est calculée selon la composition du foyer, aussi est-il important de déclarer en mairie ou à la codecom tout changement intervenant dans le foyer.**

Lionel Plantegenet

La redevance des ordures ménagères va augmenter en 2021 à cause du renouvellement du marché OM. Une décision à laquelle la codecom a dû se résoudre pour absorber la hausse des coûts de collecte et de traitement et compenser la baisse des subventions due au relâchement des habitants en matière de tri. Explications de Lionel Plantegenet, élu en charge des Ordures ménagères.



« Depuis le 1^{er} janvier, l'État a décidé d'augmenter la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour les centres d'enfouissement passant de 18 à 30 € la tonne traitée. Elle continuera à augmenter jusqu'à atteindre 65 €

« Notre redevance reste la moins chère du secteur »

en 2025. Cette majoration a inévitablement des répercussions sur les coûts de traitement de nos ordures ménagères. Parallèlement, les coûts de collecte ont augmenté, notamment à cause de la hausse du prix des carburants. En tout, nous avons subi un surcoût de 34 % ! À cela s'ajoute une baisse de nos subventions, en raison de nos mauvais résultats en matière de tri. Face à cette situation, nous n'avons

pas eu d'autre choix que d'augmenter la redevance des ordures ménagères (REOM) », conclut Lionel Plantegenet.

Pour autant, la codecom a choisi de limiter l'impact de ces surcoûts pour les ménages, en n'augmentant la REOM que de 10 % et en prenant le reste à sa charge. « **Notre redevance reste d'ailleurs la moins chère du secteur** », souligne Lionel Plantegenet.

Concrètement, pour une personne, la hausse de la REOM représente + 8,5 € à l'année, soit 70 centimes par mois. Pour un foyer de 4 personnes : + 26,50€ à l'année, soit + 2,20€ par mois, « ce qui reste raisonnable », estime l'élu. « Nous avons aussi décidé de soutenir les acteurs du tourisme (campings, hôtels, restaurants, gîtes...), qui ont beaucoup souffert de la crise, en réduisant la redevance de moitié pour eux sur le 1^{er} semestre 2021 ».

Néanmoins, pour maîtriser l'augmentation de la REOM dans les années à venir, le vice-président en appelle à la responsabilité de chacun en matière de tri. « Nos subventions dépendent de nos résultats. Or, sur 2020, on constate un relâchement : non seulement il y a eu moins de tri, mais en plus, les déchets triés l'étaient mal. Nous sommes passés de 16 % à 20 % de sacs refusés. Cela a fait baisser nos subventions ». **Conclusion : pour ne pas payer plus, trions mieux !**

Où vont nos déchets bois ? Et comment sont-ils valorisés ?

Bonne nouvelle : la quasi totalité des déchets déposés dans la benne à bois de notre déchetterie est valorisée soit en production d'énergie locale, soit dans la création de nouveaux meubles en particules.

Mais saviez-vous qu'arrivé en centre de tri, le bois était trié en plusieurs catégories puis transformé selon son usage futur ?

1 Lorsque la benne de bois en déchetterie est pleine, elle est déchargée au centre de tri à Toul. Un premier tri est effectué pour retirer tous les matériaux inéligibles :

> osier, branches, troncs, bûches (-> déchets verts) ;

> tissus, panneaux de fibres MDF, autres (-> tout venant) ;

> bois d'extérieur traité « teinte verte » (-> filière spéciale matière dangereuse).

Attention ! Plus ce travail à l'arrivée en centre est important, plus cher il nous est refacturé.



2 À l'issue de ce premier tri, ne sont retenues que deux catégories de bois :

le bois brut de classe A (palettes, cageots, etc.) et le bois de classe B, peint, vernis, collé, aggloméré (donc tout le reste).



90%

10%

Le bois de classe A sera valorisé comme combustible pour produire de l'énergie à Metz, alimenter des chaudières à bois en collectivité ou dans l'agro-alimentaire du Grand Est.



4

Le bois de classe B sera valorisé comme apport dans la fabrication de panneaux de particules **dans la menuiserie et l'ameublement** pour des industriels principalement situés dans le Grand Est ou dans les régions limitrophes.



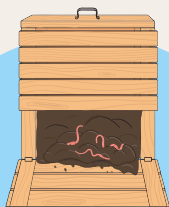
3 Le bois est ensuite broyé et la ferraille (clou, vis, etc...) est retirée.

LES BONS RÉFLEXES



Inutile d'apporter vos pneus en déchetterie, car ils n'y seront pas acceptés.

La solution est de les déposer chez un garagiste qui, lui, saura faire appel à une filière de traitement dédiée.



Des composteurs en bois ou plastiques sont disponibles à la Codecom.

N'hésitez pas à en demander.



Les cartons épais doivent idéalement être apportés en déchetteries.

Cependant, si l'on en a peu ou de petit format, il est possible de les mettre, pliés ou découpés, dans un sac jaune. Dans tous les cas, ne pas les déposer seuls sur le trottoir, car **ils ne seront pas ramassés !**



Même en déchetterie, les règles de civilité doivent être respectées.

Les personnels connaissent leur métier et savent ce qui va dans tel bac ou dans tel autre ou si un déchet ne peut être traité. Ils sont là pour vous informer : restez calmes et courtois.

À NOTER !

Si votre poubelle est détériorée ou que son volume ne correspond plus à la composition de votre foyer, **merci de prévenir la codecom pour son remplacement.**



Pour faciliter la prise en main des poubelles lors de la collecte, veillez à les positionner avec les poignées tournées du côté de la voirie.

Ce geste simple permet aux agents de ramassage de faire moins de manipulations et de gagner du temps.

POUR RAPPEL !



Les masques anti-covid vont bien dans la poubelle ordinaire et non dans un sac de tri ou sur la voie publique.

CONTACT

Pour vos questions sur le tri, contactez Hélène Leclère, technicienne environnement.

environnement@cc-cotesdemeuse-woevre.fr

